

Comme le sait le député, le vice-premier ministre a fait allusion au charbon de l'Ouest en réaction au rapport du groupe d'étude fédéral-provincial sur l'utilisation en Ontario de charbon à faible teneur en soufre qui a été déposé en août dernier. Ce rapport a été commandé compte tenu de considérations écologiques importantes, notamment des émissions acides qui résultent de l'utilisation de charbon à haute teneur en soufre.

Comme Hydro-Ontario doit réduire ses émissions acides de moitié d'ici à 1994, les deux paliers de gouvernement ont convenu d'étudier la possibilité d'atteindre cet objectif en utilisant du charbon canadien à faible teneur en soufre. En outre, monsieur le Président, le vice-premier ministre a consulté toutes les parties intéressées en vue de lever certains obstacles au projet. Le vice-premier ministre s'est entretenu avec des syndicalistes, des représentants d'Hydro-Ontario, des hauts fonctionnaires fédéraux, et il verra le premier ministre Peterson le mois prochain afin de discuter de ce projet.

Il y a par exemple le problème du coût de transport qu'il faut régler pour faire de ce projet une réalité. En vertu de la Loi nationale sur les transports, nous pouvons réduire les coûts unitaires de notre industrie du transport, que ce soit par rail ou par navire des Grands Lacs. Nous pouvons être plus compétitifs et attirer plus d'entreprises comme celle-ci et finalement créer plus d'emplois.

L'Ajournement

C'est un projet que le gouvernement appuie et je suis certain que le député comprend qu'il est bon pour l'économie, pour l'environnement et pour les Canadiens.

Le député de Cape Breton-Richmond-Est a suggéré que le gouvernement songe à utiliser le charbon de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. C'est certainement une idée qui vaut la peine d'être considérée et qui, si elle était réalisable, serait bonne pour le développement régional et créerait des emplois dans une région en crise. Les considérations d'ordre environnemental qui sont à l'origine de la décision d'utiliser le charbon à faible teneur en soufre en Ontario sont essentielles bien sûr à la réalisation de tout projet.

Les fonctionnaires étudient la possibilité d'utiliser le charbon à faible teneur en soufre de certaines régions du Canada et vérifient s'il offre ces importants avantages pour l'environnement. Je sais que tous les partis appuient un projet qui réduira les problèmes environnementaux et qui créera beaucoup d'emplois dans le pays et que notre gouvernement a pris des mesures pour le réaliser.

[Français]

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)